

Protection sociale

I N F O R M A T I O N S

Mieux rembourser les audioprothèses

Audioprothésistes et médecins ORL plaident pour une meilleure prise en charge des prothèses auditives par l'assurance maladie.

En France, 1,6 million de personnes sont équipées d'un dispositif auditif et 2,5 à 3 millions d'autres auraient besoin de l'être, selon l'Igas. Parmi les freins figure un reste à charge de 56 % pour les ménages. Une audioprothèse adulte coûte en moyenne 1 535 €, sur lesquels l'assurance maladie rembourse 120 € et les complémentaires santé 350 € en moyenne, soit plus de 1 000 € de reste à charge moyen. La France affiche un très faible remboursement public (600 € en Italie, 690 € en Suisse, 840 € en Allemagne). D'où la demande des audioprothésistes comme des ORL, dans le sillage de la Cour des comptes, de l'Igas et du Hcaam, de voir cette prise en charge sensiblement revalorisée. La Sécu consacre aujourd'hui 114 M€ par an au remboursement des audioprothèses (120 € pour 480 000 appareils adultes et 840 € pour les moins de 20 ans). Avec un remboursement public de 660 € comme en Belgique, le reste à charge pour un adulte serait divisé par deux (500 €) pour un surcoût de quelque 250 M€ pour l'assurance maladie, calcule le syndicat des audioprothésistes (Unsaf). Si « *les complémentaires doivent faire partie de la discussion* », elles n'en sont pas « *le principal maillon* », juge le président de l'Unsaf, **Luis Godinho**. Pour plusieurs raisons. **1/** Les audioprothèses ne représentent qu'1 % des remboursements des complémentaires. **2/** Le pouvoir de pression à la baisse des prix n'est pas si grand : même dans le réseau Audition Mutualiste (350 centres, 10 % du marché), le prix moyen d'une prothèse adulte est de 1 345 €, soit 12 % de moins seulement. **3/** Quant à la loi **Le Roux** sur les réseaux de soins (*PSI n° 891*), elle laisse exister des variations de tarifs si importantes entre les réseaux que ce n'est « *pas égalitaire, pas vertueux* », déplore **Luis Godinho**.

Pour garantir l'accessibilité de l'appareillage aux plus modestes, l'Unsaf plaide pour une « *entrée de gamme très normée* » assortie d'une « *liberté tarifaire* » pour le haut de gamme. Avec le Collège national des audioprothésistes, le syndicat propose de prévoir un tarif social opposable de 850 € par appareil pour les bénéficiaires de la CMU et de l'ACS.